



Ville de
Maule

Liberté
Égalité
Fraternité

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE

Envoyé en préfecture le 20/03/2026

Reçu en préfecture le 20/03/2026

Publié le

ID : 078-217803808-20260320-20260305-DE

DELIBERATION N°2026-03-05 Fixation du nombre d'adjoints

L'an deux mille vingt cinq, le 20 mars 2026 à 19h, le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS :

Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Denis COURTOT, Sylvie BIGAY, Samuel COLLIN, Amina DEMBRI, Nicolas BOURGET, Caroline QUINET, Benjamin GOHET, Aude GUERITEAU, Philippe CHOLET, Emma PAYOM, Miary RAMENASON, Elise GUERET MAGNE, Thomas LECOT, Faustine URBAIN, Emile FIALIP, Mélanie RAULT, Alexandre MORIN, Sandrine BODIN-LEBOUCHER, Héléne CHARLET, Thomas DAVERDIN, Claire BENAZECH, Fabien LORGET, William FALCHETTO, Aline READ, Virginie PRET, Vincent LAVISSE

ABSENTS : -

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	: 29	
Représentés	: 0	Formant la majorité des membres en exercice.
Votants	: 29	Mme Sidonie Karm est désignée secrétaire de séance
Présents	: 29	
Absents	: 0	

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-1 « il y a dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal » et l'article L.2122-2 « Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal »,

Sur proposition de Olivier LEPRETRE, Maire nouvellement élu,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1/ **FIXE** à huit (8) le nombre des adjoints à élire

2/ **PRECISE** que l'entrée en fonction des adjoints au maire interviendra dès leur élection.

Sidonie KARM

Secrétaire de séance

Olivier LEPRETRE

Maire

